

Guide d'animation 2017-2018

Activités femmes d'ici



L'argent : l'apprivoiser,
le contrôler, en profiter !

Projet rassembleur

Une tête en santé.



OPÉRATION
**Tendre
la main**

Opération Tendre la Main 2017
L'intimidation financière.

18^e Journée nationale
du travail invisible

Femmes et fiscalité

3 avril 2018



Journée internationale des
droits des femmes

Encore nécessaire ? Hélas, oui !

ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION
ET D'ACTION SOCIALE

LES FEMMES ET L'ARGENT

Rédactrice principale

Lise Thériault

*Adjointe au Comité provincial
éducation-culture-action*

Collaboratrices au contenu et à la rédaction

Michelle Leduc-Boily

*Responsable du Comité provincial
éducation-culture-action*

Christiane Denis

*Adjointe au Comité provincial
éducation-culture-action*

Graphisme page couverture

Daniel Lefresne



www.afeas.qc.ca

info@afeas.qc.ca

514.251.1636

Dépôts légaux

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION5

CHAPITRE 1 – ARGENT, FEMME ET FAMILLE8

- Le patrimoine familial8
 - Mise sur pied8
 - Comment ça marche?10
 - Bénéfice réel ou fausse sécurité?14
- Le contrat de mariage est-il encore utile?15

CHAPITRE 2 – ARGENT, FEMME ET POUVOIR17

- En étant pauvre, la femme perd-elle du pouvoir? .17
- La pauvreté est-elle un cycle immuable?19
- Y a-t-il moyen d'échapper à la pauvreté?21
- Est-il trop tard pour la femme retraitée?22
 - Faire un budget23

CHAPITRE 3 – ARGENT, FEMME ET INSTITUTIONS ..25

- Peut-on en demander plus au gouvernement? ..25
 - Expérience canadienne : Mincome26
- Les lois fiscales sont-elles discriminatoires?28
 - Petite histoire28
 - Qu'est-ce que la fiscalité?29
 - Discriminatoire, la fiscalité?30
- Qu'en est-il des taxes roses?31
- Les banques sont-elles nos amies?33
 - Solutions au surendettement35

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 4 – ARGENT, FEMME ET SOLUTIONS

Connaître ses droits36
Connaître les conséquences des négligences monétaires36
Préparer nos enfants, filles et garçons, aux réalités économiques37
Caisses scolaires39
Aider nos jeunes40
CONCLUSION42
Liste des ouvrages consultés et cités44
Résumé du sujet principal et activités suggérées46
Journée du travail invisible51
Femmes et fiscalité51
Projet rassembleur57
Une tête en santé57
Opération Tendre la main64
L'intimidation financière64
Journée internationale des femmes70
Encore nécessaire? Hélas, oui!70

LES FEMMES ET L'ARGENT

INTRODUCTION

Parler d'argent! C'est audacieux car si, auparavant, la politique et la religion étaient des sujets qu'il fallait éviter durant les repas de familles, l'argent reste aujourd'hui un sujet dont on ne parle pas. Ou plutôt si, on en parle lorsqu'on en fait beaucoup! Si on est bien élevé, on en parle avec circonspection, pour ne pas blesser les moins fortunées. Par contre, si notre éducation a quelques carences, on étale le fait d'être bien nantie.

L'argent est le dernier tabou! Ici, au Québec, l'argent a mauvaise presse. Que dit-on lorsqu'on veut insulter un adversaire politique? On dit qu'il a une maison de 5 millions \$! Que répond-on à cette attaque? Qu'une maison de 1,5 million \$ n'est pas une mesure! Pendant ce temps, les problèmes sociaux restent entiers.

On parle plus facilement de sexe que d'argent. Entre amies, on discutera plus aisément de notre vie sexuelle que de notre compte en banque, de notre salaire ou de nos avoirs. Pourquoi cette pudeur? Certains l'attribuent à notre éducation judéo-chrétienne. Judas a vendu le Seigneur pour trente deniers. Le Seigneur a chassé les marchands du temple. Si une personne riche refuse de se départir de ses biens, le Seigneur dit : « Je vous le dis, il est plus aisé pour un chameau d'entrer par le trou d'une aiguille, que pour un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. » (Évangile selon saint Matthieu, XIX, 24). Joseph était un « simple » charpentier, etc. Et, pour finir, le Seigneur est né dans une étable! Le message est clair : la pauvreté est une vertu.

Pourtant, au Québec, les communautés religieuses n'ont jamais refusé l'argent. Au contraire, elles se sont enrichies sans que personne n'y trouve à redire. Il est vrai que l'enrichissement n'était pas individuel mais communautaire. Pour le curé de la paroisse, c'était différent. S'il n'était pas riche, il vivait bien. En fait, il profitait de la fierté que les paroissiens trouvaient à avoir une belle grosse église et un presbytère à l'avant.

Les choses ont bien changé mais notre rapport à l'argent est toujours ambigu. On aime se vanter de faire un bon salaire, sans en préciser le montant. Peu nombreuses sont les personnes qui admettent être endettées jusqu'au cou. Même si notre endettement représente un bon achat, telle une maison, encore faut-il avoir les moyens de la payer. Les règles hypothécaires ont été changées en 2016 pour s'assurer qu'en cas d'augmentation des taux d'intérêts, l'emprunteur puisse continuer à faire face à ses obligations. Ces règles restreignent l'accession à la propriété puisqu'elles sont basées sur une mise de fonds plus importante. C'est pourquoi elles sont décriées tant par les acheteurs que par les prêteurs. Mais pourquoi avons-nous besoin de règles gouvernementales pour vivre selon nos moyens?

Certaines d'entre nous se rappellent avec angoisse la crise de 1980 : les taux d'intérêts hypothécaires qui oscillaient entre 17 et 20% et le taux de chômage qui atteignait plus de 15 %. En 2008, aux États-Unis, 13 millions de familles ont perdu leurs maisons parce qu'avec la bénédiction des banques, ces familles avaient contracté des hypothèques plus importantes que ce qu'elles pouvaient supporter.

AFEAS – GUIDE D'ANIMATION 2017-2018

Les banques canadiennes sont certainement mieux encadrées mais ces exemples devraient nous porter à la prudence.

Donc, si les outils sont là, pourquoi les femmes sont-elles encore pauvres? Et comment se fait-il qu'en 2017, les femmes soient encore économiquement dépendantes ?

MISE EN GARDE : les renseignements qui se retrouvent dans le présent travail ont fait l'objet de vérifications minutieuses. Il s'agit cependant de renseignements de base qui ne sauraient remplacer une consultation avec un professionnel.

CHAPITRE 1 – Argent, femme et famille

Le patrimoine familial

Mise sur pied

Dans la foulée de la reconnaissance du travail de la femme tant au foyer qu'à l'entreprise familiale, plusieurs organismes se sont penchés sur les meilleures façons d'atteindre une richesse équitable au sein du couple.

La réforme du Code civil québécois des années 80 accordait l'égalité entre époux dans le mariage et le partage des responsabilités aux charges du ménage sans accorder un partage équitable de la richesse du ménage. ⁽¹⁾

Les femmes ont compris l'importance d'un contrat de mariage lorsqu'elles ont voulu protéger leur droit d'ouvrir un compte de banque ou de contracter. ⁽²⁾ Mais lorsque survenait une séparation ou un divorce, la menace du : « *si tu pars, t'auras rien* » prenait tout son sens.

L'Afeas, qui revendiquait la reconnaissance du travail invisible, demandait la participation des femmes au foyer au RRQ. Le parti libéral, à la campagne électorale de 1985, en avait fait la promesse. Cette promesse n'a pas été tenue, le gouvernement alléguant que le coût pour mettre en place une telle participation était prohibitif par rapport aux gains réels que les femmes en retireraient.

Les mouvements féminins et féministes ont alors fait des représentations pour la mise sur pied d'un patrimoine familial. L'Afeas, dans un mémoire daté d'août 1988, ⁽³⁾ demandait au

gouvernement du Québec de constituer un patrimoine familial applicable à tous et ayant préséance sur tout régime matrimonial. Cette demande fut entendue et, en 1989, la loi sur le patrimoine familial a été mise sur pied pour protéger « la personne la plus vulnérable dans un couple lors de la séparation ». Ceci signifie qu'à la fin d'une relation, chaque personne est assurée d'avoir une partie minimum de certains biens que le couple utilisait lors de leur vie commune. Encore aujourd'hui, la femme est, dans la majorité des cas, cette « personne la plus vulnérable ».

Pour la petite histoire, il est intéressant de noter que la loi sur le patrimoine familial a été adoptée grâce à la complicité de deux femmes. Plusieurs parlementaires (et non-parlementaires) masculins s'opposaient à cette loi. La session parlementaire tirait à sa fin, certains libéraux comptaient sur l'opposition du Parti québécois pour faire mourir cette loi au feuillet. C'était sans compter sur la solidarité féminine de Monique Gagnon-Tremblay, ministre libérale, et de Louise Harel, députée péquiste. Ces deux femmes ont exercé le pouvoir dont elles disposaient dans leur parti respectif pour gagner à leur cause suffisamment de collègues pour faire passer la loi.⁽⁴⁾ Ceci est un bel exemple de ce qui peut être accompli par les femmes, lorsqu'elles s'unissent, et par les politiciens et politiciennes, lorsqu'ils s'élèvent au-dessus de la partisanerie.

Par cette loi, le gouvernement voulait favoriser l'égalité économique entre les époux et parer à certains problèmes causés par le recours à la procédure de divorce qui ne cessait d'augmenter, laissant souvent les femmes dans une situation financière précaire.


Évidemment, la mise sur pied de cette loi ne s'est pas faite sans heurts, les discussions de couples ont été vives. Les hommes croyaient leur santé financière menacée et, de ce fait, leur statut dans le couple, alors que les femmes voulaient cette sécurité tout en préservant l'harmonie familiale.

Jusqu'au 1^{er} janvier 1991, les couples pouvaient renoncer au patrimoine familial. Plusieurs femmes, certaines par ignorance ou d'autres par désir de garder la paix familiale, ont été incitées à renoncer au partage du patrimoine familial. Même la ministre responsable de cette loi, madame Monique Gagnon-Tremblay, a exercé son droit de retrait! Cette décision a évidemment créé un scandale mais on peut imaginer que cette députée et ministre, bardée de diplômes, savait où se situaient ses intérêts!

Certaines renonciations ont été fortement dénoncées au fil des ans parce qu'elles avaient été signées soit par manque d'information soit par coercition. Certaines femmes ont pu retrouver leur droit au patrimoine mais, bien évidemment, après de dures batailles.

Comment ça marche?

Mettons tout de suite quatre choses au clair. Le patrimoine familial repose sur les quatre points suivants : ⁽⁵⁾

1.  Pour être éligible au patrimoine familial, il faut se **marier!** Soit à l'Église ou au Palais de Justice.

2. Pour bénéficier du patrimoine familial, il faut **divorcer!** (voir note)



3. Seuls les biens suivants font partis du patrimoine familial :

La maison ou le condo que la famille occupe;

Les meubles à l'usage de la famille qui garnissent la maison, le condo ou l'appartement;

Le chalet que la famille utilise;

La ou les autos, le motorisé ou le bateau sur lequel on peut séjourner qui servent aux membres de la famille;

Les cotisations faites au REER durant le mariage et les gains que ces cotisations ont générés durant la même période;

Les droits accumulés durant le mariage dans un régime de retraite.

La valeur de ces biens est évaluée lors du divorce.

4. Le partage du patrimoine familial est un partage de la *valeur* des biens et non des biens eux-mêmes. Aucun des deux membres du mariage en déconfiture ne partira avec une moitié de maison ou une moitié d'auto. Les deux partiront avec la moitié de la *valeur* des biens cités ci-dessus.

Qu'arrive-t-il au Régime de rentes du Québec?

Notez que le Régime de rentes du Québec a ses propres règles et ne fait pas partie du patrimoine familial. À l'âge de la retraite, les revenus de travail inscrits au Régime de rentes du Québec au nom de chaque ex-conjoint sont additionnés pour chacune des années où ils vivaient ensemble, puis ils

AFEAS – GUIDE D'ANIMATION 2017-2018

sont répartis également entre eux pour servir à établir le montant de leurs prestations. ⁽⁶⁾

Note : Le membre du couple survivant devra payer à la succession du membre décédé sa valeur du patrimoine familial. Nous y reviendrons au chapitre 4.

Prenons l'exemple le plus simple.



Maison familiale, propriété exclusive de l'ex-mari. Valeur de 200 000 \$ avec une hypothèque de 50 000 \$.

Meubles qui se trouvent dans cette maison et qui appartiennent aux deux ex-époux. Valeur de 20 000 \$. Sans dette.

Auto appartenant à l'ex-épouse. Valeur de 15 000 \$. Sans dette.

Le partage se fera comme suit ⁽⁷⁾

Maison : 200 000 \$ - 50 000 \$ d'hypothèque = 150 000 \$
à partager

Meubles : 20 000 \$ à partager, soit 10 000 \$ pour chacun
des conjoints

Automobile : 15 000 \$ à partager, soit 7 500 \$ pour chacun
des conjoints

AFEAS – GUIDE D'ANIMATION 2017-2018

VALEUR PARTAGEABLE DES BIENS APPARTENANT À L'EX-ÉPOUX	VALEUR PARTAGEABLE DES BIENS APPARTENANT À L'EX-ÉPOUSE
<p>Maison = 150 000\$ Meubles = 10 000\$</p> <p>Valeur partageable totale des biens de l'ex-époux (150 000\$ + 10 000\$) = 160 000\$</p> <p>L'ex-épouse a droit de recevoir la moitié de cette somme, soit 80 000 \$.</p>	<p>Auto = 15 000\$ Meubles = 10 000\$</p> <p>Valeur partageable totale des biens de l'ex-épouse (15 000\$ + 10 000\$) = 25 000\$</p> <p>L'ex-époux a droit de recevoir la moitié de cette somme, soit 12 500 \$.</p>
<p>Puisque l'ex-époux doit 80 000\$ à l'ex-épouse et que cette dernière doit 12 500 \$ à l'ex-époux, ce dernier doit à son ex-épouse :</p> <p>$80\ 000\\$ - 12\ 500\\$ = 67\ 500\\$.</p> <p>L'ex-époux doit 67 500\$ à l'ex-épouse. Cette dernière ne lui doit rien.</p>	

L'établissement de la valeur des biens peut facilement devenir très compliqué, c'est pourquoi il est sage de faire appel à un professionnel pour l'évaluation de cette valeur. Chaque membre du couple serait bien avisé de garder la preuve de ce qu'il paie. Dans l'exemple ci-haut, si l'ex-épouse peut prouver qu'elle a participé à la plus-value de la maison avec ses propres deniers, en payant pour certaines améliorations, par exemple, elle pourrait obtenir plus que la moitié de la valeur. Mais qui pense à accumuler pendant des années des factures de vie commune?

Situation complexe

Un autre exemple de situation difficile c'est lorsque l'un des époux possède déjà une maison au moment du mariage et que cette maison devient la résidence familiale, tombant ainsi sous la juridiction du patrimoine familial. Au moment du divorce, il faut faire de savants calculs pour établir le montant à partager. En plus de connaître la valeur marchande et le solde hypothécaire au moment du divorce, le membre du couple qui possédait cette maison avant le mariage devra récupérer un certain pourcentage de la plus-value accumulée durant le mariage. Donc, même si la valeur marchande est de 400 000 \$, cette valeur ne sera pas divisée en parts égales entre les membres du couple. ⁽⁸⁾

Cet exemple fait ressortir l'importance de faire une liste des biens que l'on possède au moment du mariage et d'y inscrire leur valeur marchande. Cette valeur servira de base de calcul advenant un divorce.

Bénéfice réel ou fausse sécurité?

C'est sûr que pour les couples qui possèdent quelques biens, le partage du patrimoine est avantageux pour le membre du couple qui a accumulé le moins de biens durant le mariage. On s'entend pour dire que dans la majorité des cas, il s'agit de la femme. Mais encore faut-il qu'il y ait une certaine valeur à ces biens.

L'exercice du patrimoine familial est en fait un partage de base pour ne pas laisser le plus démuné membre du couple sur la paille. Ce système n'est cependant pas parfait : si tout ce qui constitue le patrimoine familial n'a que très peu de valeur, si le couple vit en location avec quelques meubles bancals et

une auto rouillée, il faudra avoir recours à d'autres mesures pour assurer la pitance du plus démuné des deux.

Il est important de savoir que dans le partage du patrimoine, il n'y a pas échange de biens, il y a échange d'argent. Il faut établir la valeur des biens qui composent le patrimoine familial, la partager équitablement et trouver une façon de payer ce qui est dû à l'une ou l'autre des personnes concernées par le divorce.

C'est pour cette raison que bien souvent il faut vendre la maison pour pouvoir régler la dette du patrimoine familial.

Il est très important de savoir et de comprendre ce qui fait partie du patrimoine familial. Par exemple, le Compte d'Épargne Libre d'Impôt (CELI) ne fait *pas* partie du patrimoine. Donc, si cette forme d'épargne est favorisée par l'un ou l'autre des conjoints, au lieu du Régime Enregistré d'Épargne Retraite (REER), le patrimoine en souffre.

Un autre aspect « sécurisant » est que l'un des conjoints peut demander à la Cour, lors du divorce, un partage différent du 50-50 du patrimoine familial si ce partage lui cause préjudice. Par exemple, si le mari s'avère être un *Bidou Laloge*, personnage détestable de la série *Les pays d'en haut*, c'est-à-dire qu'il a toujours refusé de travailler ou s'il a perdu d'une façon continue de lourdes sommes en misant aux cartes, la femme pourrait obtenir plus que la moitié du patrimoine familial.

Le contrat de mariage est-il encore utile?

Absolument! Comme vous avez pu le constater dans la nomenclature de ce qui fait partie du patrimoine familial, il y a encore pas mal de biens qui devraient être divisés lors du divorce.

Le contrat de mariage est aussi le moment de faire la liste de ce que chacun des futurs époux possèdent au moment du mariage. C'est le régime matrimonial établi par le contrat de mariage qui établira le partage de biens accumulés durant le mariage. Par exemple, si votre conjoint achète un immeuble à revenus durant le mariage, cet immeuble ne fait pas partie du patrimoine. C'est donc le régime matrimonial établi par votre contrat de mariage qui déterminera vos droits sur cet immeuble. ⁽⁹⁾

Les deux principaux régimes matrimoniaux sont : ⁽¹⁰⁾

Régime de la séparation de biens

Par contrat notarié, chaque époux reste libre d'administrer ses biens et chacun demeure seul responsable de ses dettes.

Au divorce ou au décès, chaque époux conserve les biens dont il est propriétaire. Seule la valeur des biens faisant partie du patrimoine familial sera partagée.

Régime de la société d'acquêts

Si vous n'avez pas de contrat de mariage, vous êtes sous ce régime. Vous avez également pu choisir ce régime par contrat de mariage.

Sous le régime de la société d'acquêts, le patrimoine de chaque conjoint se divise entre

- les biens propres; ce sont les biens que vous aviez au moment du mariage et ceux que vous pourriez avoir reçus par succession ou donation durant le mariage;

- les biens acquis, ce sont les biens acquis durant le mariage.

Il existe un troisième régime matrimonial, ⁽¹⁰⁾ celui de la communauté de biens. Ce régime était, autrefois, le régime par défaut pour les couples qui se mariaient sans contrat.

Il peut encore être choisi par contrat notarié. Ce régime est moins populaire parce qu'au divorce, les époux deviennent copropriétaires de certains biens plutôt que de les diviser. Pour la femme qui travaille et accumule des biens avec ses économies, elle ne peut pas toujours disposer de ses biens à sa guise. Par exemple, cette femme devrait obtenir la signature de son mari pour hypothéquer une propriété, même si cette propriété lui appartient en propre et a été achetée avec l'argent de son labeur.

CHAPITRE DEUX – ARGENT, FEMME ET POUVOIR

En étant pauvre, la femme perd-elle du pouvoir?

Selon le Larousse, le pouvoir c'est « *d'avoir la possibilité, les moyens physiques, matériels, techniques, intellectuels, psychologiques de faire quelque chose.* » Aussi, « *d'avoir la latitude de faire quelque chose.* »

Il semble qu'Hilary Clinton ait dépensé un milliard de dollars (américains!) pour une campagne électorale à la présidence des États-Unis, qu'elle a perdue! Il est alors facile de comprendre que sans argent, elle ne se serait jamais rendue si loin. Elle n'a pas pris cet argent dans ses propres poches mais elle a eu la capacité d'intéresser des donateurs qui étaient prêts à payer de lourdes sommes pour qu'elle retourne à la Maison Blanche.

Le Canada et le Québec ne vivent pas sous ce même régime mais les efforts que tous les partis politiques font pour garder ou obtenir une caisse électorale bien garnie nous rappellent que l'argent est quand même le nerf de la guerre.

Dans une société comme la nôtre, dans laquelle l'argent donne une aura que ni l'instruction ni le dévouement ne concède, il est difficilement compréhensible que certaines personnes, surtout les femmes, disent « *qu'elles ne sont pas à l'argent* », que « *les chiffres ne les intéressent pas* » « *qu'elles n'y comprennent rien* ». Vraiment?

Ce sont pourtant les femmes qui, dans la majorité des foyers québécois, gèrent le budget familial.

Selon la sociologue Hélène Belleau, il semble que les siècles de dépendance économique influencent encore le rapport de la femme moderne à l'argent. ⁽¹¹⁾

Déjà que les femmes sur le marché du travail partent avec un handicap c'est-à-dire l'écart salarial qui perdure, déjà que plusieurs sacrifient leur santé financière pour élever leurs enfants ou prendre soin de leurs parents, si, en plus, elles ne s'intéressent pas à l'argent, elles aggravent leur dépendance au sein du couple.

Nous avons toutes entendu Jeannette Bertrand raconter que son mari signait les scénarios qu'elle écrivait parce qu'autrement, elle n'aurait pas été publiée. Ça veut aussi dire que les chèques étaient faits au nom de Jean Lajeunesse. Les choses ont changé depuis, bien sûr.

Certaines femmes, dont Isabelle Hudon, chef de la direction Financière Sun Life, pensent que les femmes veulent avoir

une vie équilibrée entre travail et famille alors que ce n'est pas possible et qu'elles hésitent à afficher leurs ambitions. Si un homme a trois qualifications sur dix pour postuler sur un emploi, il y va. Si une femme en a huit, elle dit qu'elle *n'est pas prête*.⁽¹⁰⁾

Mais quand tu gagnes moins de 35 000 \$ par année, que tu as la responsabilité d'enfants et bien souvent de parents, comment tu fais pour avoir de l'ambition?

Comment avoir de l'ambition quand tu fais face à des préjugés comme celui qui veut qu'une professionnelle qui demande un horaire flexible soit jugée comme manquant d'implication dans son travail alors que la personne qui travaille au salaire minimum qui demande la même chose devient une personne qui ne sait pas faire face à ses responsabilités?⁽¹²⁾

La femme pauvre manque de tout ce qui pourrait lui apporter du pouvoir. Mais tant et aussi longtemps que la contribution sociale du travail invisible, accompli dans l'ombre par les femmes, ne sera pas reconnue, le pouvoir restera aux mains des hommes et de quelques femmes.

La pauvreté est-elle un cycle immuable?

« *C'est une famille de BS* ». Cette phrase pleine de jugement est prononcée très souvent

La pauvreté... n'est pas une fatalité.

Irina Bokova, Unesco

et, il faut bien dire que si la pauvreté n'est pas une fatalité, il est bien difficile de s'en sortir lorsque nos références familiales sont basées sur le manque d'argent.

« La pauvreté est une réalité complexe mais ce n'est pas une fatalité. Elle est universelle et frappe aussi bien les pays

« La pauvreté a un sexe, il est féminin »

du sud que ceux du nord – mais sur tous les continents, ce sont les femmes et les filles qui en souffrent le plus » ⁽¹³⁾

Il est très difficile de retourner sur le marché du travail alors que notre seule perspective est de devenir un travailleur pauvre. ⁽¹⁴⁾

Lorsque la préoccupation principale des parents est de trouver l'argent pour faire face à leurs responsabilités, le soutien à l'étude ne fait pas partie des priorités. Lorsque l'on vit à plusieurs dans un logement conçu pour deux personnes, c'est difficile de faire ses devoirs. Les effets de la pauvreté sont-ils cumulatifs? Peut-être puisque «...être cadre, agriculteur ou ouvrier c'est projeter un ensemble de caractéristiques sociologiques, culturelles. » ⁽¹⁵⁾

Comment aimer l'école lorsqu'on a faim? Où prendre la volonté de s'instruire alors que personne dans la famille ne s'intéresse à l'instruction? Comment faire pour résister à la tentation de trouver un boulot, n'importe lequel, juste pour sortir d'une maison dysfonctionnelle? Lorsqu'on a vu ses parents tirer le diable par la queue, comment imaginer qu'il y a une autre façon de vivre?

Certains s'en sortent, évidemment. Ils rencontrent une personne, souvent un enseignant, qui va leur instiller l'envie de faire quelque chose qui ne s'est jamais fait dans leur milieu. Mais sans guidance parentale, il leur faudra beaucoup plus de toutes ces qualités nécessaires pour réussir.

Y a-t-il moyen d'échapper à la pauvreté?

Deux choses sont nécessaires pour sortir de la pauvreté : beaucoup de volonté et un peu de chance.

Beaucoup de volonté pour aller chercher ses repères ailleurs que dans son milieu naturel, pour trouver l'aide nécessaire à un cheminement sain, pour résister à la tentation de l'argent facile, pour persévérer durant ces longues années d'études alors que les copains ont plus de sous, pour garder les yeux rivés sur un objectif qui, certains matins, semble s'éloigner.

Beaucoup de volonté aussi pour résister au : acheter maintenant, payer plus tard. Il faut éviter, à tous âges, de dépenser plus que ce que nous avons dans nos poches. Les cartes de crédit sont un fléau pour bien des consommateurs. Au Canada, 44% des détenteurs de carte de crédit ne paient pas le solde au complet à la fin du mois. ⁽¹⁶⁾ Si, avec l'âge, nous tendons vers une sagesse durement acquise, il est difficile pour les jeunes de résister à tout le marketing qui nous entoure.

Les pauvres sont prisonniers d'un manque de qualifications et de moyens.

Une étude américaine démontre qu'il ne suffit pas d'envoyer les enfants à l'école pour les sortir du cercle de la pauvreté. En fait-on assez pour les parents pauvres? ⁽¹⁷⁾ Ces parents qui bien souvent ne savent pas lire? Oui, même au Québec, selon une étude de 2006, le dixième de la population québécoise âgée de 16 à 65 ans ne dépasse pas le niveau 1 (niveau le plus bas) tant en compréhension de textes ou de données chiffrées. ⁽¹⁸⁾ Ces adultes ne savent pas lire ou ne savent pas lire suffisamment pour comprendre et analyser une informa-

tion. Comment faire progresser son enfant si on est soi-même aux prises avec des soucis énormes pour survivre?

Si les parents considèrent qu'ils sont « nés pour un petit pain », peuvent-ils insuffler autre chose à leurs enfants?

Voici ce que répète le Dr Gilles Julien, figure importante de la pédiatrie sociale au Québec, depuis de nombreuses années : « une évaluation médicale complète de l'enfant assure qu'il reçoive les meilleurs soins. L'enfant sera suivi aussi longtemps que nécessaire, sur le plan médical, psychosocial et juridique. Ces trois disciplines s'unissent pour agir efficacement auprès de l'enfant et *de sa famille*. » ⁽¹⁹⁾

Est-il trop tard pour la femme retraitée?

Non, il n'est jamais trop tard pour assainir ses finances et sortir la tête hors de l'eau.

Notre meilleure alliée en finances c'est notre capacité de regarder la vérité en face. Inutile de se leurrer, puisque la réalité finira par nous rattraper et elle ne nous fera pas de cadeau.

Évidemment, faire un budget s'impose. Le propriétaire de notre logement ou Hydro-Québec ne sont pas des œuvres de charité. Si nous voulons bien dormir, nous devons étaler sur papier les responsabilités financières essentielles que nous devons rencontrer mensuellement ou annuellement. Ensuite, nous pourrons profiter de ce qui reste, sans remords ni regrets.

Faire un budget

Pas très tentant de faire un budget. Sur-tout si on n'a pas beaucoup d'argent, on sait bien que la dernière ligne va nous demander des sacrifices.



Si vous utilisez un ordinateur, le mouvement Desjardins offre une *grille budgétaire informatisée* facile à utiliser. www.desjardins.com

Si vous êtes au papier/crayon, vous listez tous vos revenus *nets*, soit le véritable montant que vous avez en mains. Ensuite, listez vos dépenses fixes (loyer, assurances, téléphonie, etc.). Pour les dépenses annuelles vous pouvez les diviser en douze versements. Par exemple, si le permis de conduire est de 90,00 \$, vous indiquez 7,50 \$ dans votre calcul mensuel.

Là où les problèmes surviennent la majorité du temps, c'est lorsqu'il faut budgéter les dépenses variables. Nourriture, loisirs, etc. Comment faire? Pour le premier mois, on y va au meilleur de notre mémoire. Mais, pour la suite, on ramasse tous les reçus, même celui pour la pinte de lait à 3,49 \$ et on les accumule dans une enveloppe. Si on n'a pas de reçu, par exemple pour les billets de loterie, on inscrit le montant et la date sur l'enveloppe. Une fois par semaine, on reporte toutes ces dépenses sur la feuille de budget.

Payez intégralement le solde de votre carte de crédit chaque mois, à l'échéance du relevé. Si, *exceptionnellement*, vous savez que vous ne pourrez pas payer la totalité des achats portés sur la carte de crédit pour un mois donné, effectuez un paiement le plus tôt possible, avant la sortie du prochain relevé. De cette manière, vous économiserez en frais d'inté-

rêts, car ces derniers s'accroissent à partir de la date de votre achat, jusqu'au paiement intégral du solde.

Enfin, si c'est trop compliqué, cessez d'utiliser votre carte de crédit et utilisez plutôt l'outil suivant :



Ça coupe aussi le plastique!

L'exercice du budget nous indique où va notre argent et quelles sont les dépenses qui pourraient être comprimées. Par exemple, pour celles qui fument encore, voir noir sur blanc ce qu'un paquet de cigarettes coûte peut être un incitatif à cesser de fumer et ainsi à renflouer son budget.

Faisons le calcul : disons qu'un paquet de 25 cigarettes coûte la somme de 7,50 \$. Comme personne n'avoue jamais fumer un paquet par jour, calculons la dépense à partir d'un demi-paquet, soit 3,75 \$ par jour.

Ce qui fait une dépense hebdomadaire de 26,25 \$

Et une dépense annuelle de 1 365,00 \$

Voilà une dépense dangereuse et coûteuse, en argent et en santé.

Plusieurs fumeuses diront alors : « c'est ma seule dépense, mon seul loisir » ! Le budget permet de voir que cette affirmation est fautive. La cigarette est une dépense parmi les

autres dépenses de loisirs tels billets de loterie, bingo du vendredi soir, achat d'une revue, etc.

Doit-on se priver de tout? Bien sûr que non. Mais profitons-nous pleinement de ce que notre municipalité nous offre gratuitement ou à coût très bas? Les centres communautaires, les bibliothèques, les complexes sportifs regorgent d'activités intéressantes.

Chapitre 3 – Argent, femme et institutions

Peut-on en demander plus au gouvernement?

On peut toujours en demander plus, mais si l'on en juge par l'adoption de la loi 70 *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, rien ne garantit que nous serons entendues. Cette loi a été décriée par tous les experts qui travaillent sur le terrain, mais le gouvernement a gardé le cap, pour, peut-être, économiser quelque 50 millions de dollars. Rappelons-nous que les revenus du gouvernement du Québec, prévus pour 2016, étaient de 102,6 milliards \$.⁽²⁰⁾

Par contre, pour jeter le chaud et le froid comme c'est souvent la méthode utilisée par le gouvernement, quel qu'il soit, le gouvernement du Québec a mis sur pied un comité d'experts chargé d'étudier la possibilité d'un « revenu minimum garanti ». ⁽²¹⁾

Cette idée n'est pas nouvelle. Actuellement, plusieurs pays européens mènent des projets-pilotes sur la pertinence d'un revenu minimum universel. Ce revenu remplacerait des allocations versées par l'État comme les aides au logement, le supplément de revenus, etc. Selon le Ministère des Finances,

AFEAS – GUIDE D'ANIMATION 2017-2018

ces mesures de soutien actuellement en place pour aider les ménages québécois s'élèvent à 11 milliards par année.

En 2016, la Suisse a rejeté l'idée du revenu minimum universel par référendum. Il y a des pauvres en Suisse!?

Des projets-pilotes sont en cours en Finlande, en Écosse, au Pays-Bas. On en a parlé lors de la campagne présidentielle française. ⁽²²⁾

Plus près de nous, l'Ontario, pour faire suite à un engagement budgétaire, étudiera cette possibilité de revenu minimum universel par le biais d'un projet-pilote. ⁽²³⁾

Évidemment, à première vue, on pourrait se dire que si le gouvernement nous envoie un chèque mensuel qui nous permet de vivre décemment, l'incitation au travail va diminuer, les jeunes étudieront moins, etc. Mais qu'en est-il vraiment?

Expérience canadienne : Mincome ⁽²⁴⁾

Dans les années 1970, le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral ont lancé le programme *Mincome*, un programme expérimental sur un « revenu de base inconditionnel et annuel ». Ce programme débuta en 1974 pour se terminer en 1979 et était mené à Winnipeg et à Dauphin. À cette époque, Dauphin avait 10 000 habitants.

Le but de ce projet-pilote était de déterminer si la mise en place d'un revenu de base pour les plus pauvres aurait un effet dissuasif sur le travail.

AFEAS – GUIDE D'ANIMATION 2017-2018

Ce programme a été abandonné sans qu'aucun rapport n'en découle. Les milliers de données recueillies ont été remises et ce n'est qu'en 2007 que le D^{re} Evelyn Forget a étudié les données recueillies et en a extrait les constats suivants :

1. Durant cette expérimentation, seulement deux groupes d'individus ont travaillé moins d'heures : les femmes mariées avec de jeunes enfants et les adolescents. Les femmes ont utilisé le revenu garanti pour prendre des congés de maternité plus longs. Les adolescents, pour leur part, ont réduit leurs heures de travail pour étudier plus longtemps. Ces bienfaits ont été notés par plusieurs participants interrogés par D^{re} Forget.
2. Le revenu garanti a incité les gens à travailler car il complétait les revenus des travailleurs pauvres.
3. Le taux de réussite à l'école secondaire a augmenté au cours de l'expérience.
4. Les taux d'hospitalisation ont diminué de 8,5 % chez les participants par rapport aux non-participants. ⁽²⁴⁾

En 2016, la Fédération des Femmes du Québec souligne qu'un revenu social universel garanti aiderait à remédier aux injustices que vivent les prestataires d'aide sociale, soit la discrimination, l'insuffisance des prestations, l'étiquetage, le piège à la pauvreté, etc.

La Fédération note aussi que « les préjugés envers les personnes assistées sociales...renforcent une image où elles sont inactives plutôt que présenter les **services rendus dans l'invisible**. ⁽²⁵⁾



Image prise sur le site
www.ffq.qc.ca

Si nos gouvernements veulent vraiment s'attaquer à la pauvreté, ils devront s'assurer que les actions mises en place vivront pour plus qu'un mandat.

Les lois fiscales sont-elles discriminatoires? *

Petite histoire

Au Canada, l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente sont instaurés au Canada à partir de 1917, à titre temporaire, à cause des dépenses extraordinaires reliées à la Première Guerre mondiale. Cette guerre ayant laissé un trou de deux milliards de dollars dans le budget fédéral, l'impôt est resté. Le crash de 1929 et la Seconde Guerre mondiale ont légitimé le fait que l'impôt fédéral soit devenu permanent.

Bref, tous les Canadiens, y compris les Québécois, paient des impôts au gouvernement fédéral depuis 1917.

Au Québec, en 1954, le premier ministre Maurice Duplessis, ardent défenseur de l'autonomie provinciale, fait voter la Loi de l'impôt provincial sur le revenu par l'Assemblée nationale du Québec, afin de conserver un meilleur pouvoir de dépenser pour sa province. Depuis, les Québécois doivent remplir deux déclarations de revenus : une déclaration fédérale et une provinciale. ⁽²⁶⁾

La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (Commission Godbout, du nom du commissaire responsable) avait pour mandat de réfléchir à une réforme de la fiscalité qui inciterait au travail, à l'économie, à l'investissement. Au final, cette commission a conclu qu'il fallait baisser les impôts mais augmenter les taxes. ⁽²⁷⁾ Cette vision va à l'encontre de ce que réclament les femmes : les pauvres ne paient pas d'impôts. Par contre, les pauvres paient les mêmes taxes sur les biens de consommation et les mêmes tarifs (pour l'électricité, par exemple). Les mesures de solidarité sociale seraient-elles suffisantes pour aider les plus vulnérables?

Qu'est-ce que la fiscalité?

On parle de fiscalité, mais qu'est-ce que c'est? C'est l'ensemble des pratiques relatives à la perception des impôts et autres prélèvements obligatoires qui permettent de financer les besoins de l'État et des collectivités. ⁽²⁸⁾

La Fédération des femmes du Québec décrit l'utilité de la fiscalité et les programmes sociaux comme des outils pour « réduire les inégalités socio-économiques ».

On n'y connaît rien

Dans un article paru en 2016, on nous rapportait les résultats d'un quiz sur l'impôt et les taxes. Les Québécois ont obtenu une note de 55 % (la note de passage était de 60%) et les résultats étaient encore plus faibles chez les *femmes* les moins nanties et les moins scolarisées. ⁽²⁹⁾

À cause de cette méconnaissance de la fiscalité, nous devons nous fier que la personne qui fait nos impôts connaît toutes les règles ou espérer qu'un fonctionnaire corrigera nos oublis.

Discriminatoire, la fiscalité?

L'imposition des revenus n'est jamais décrite comme « réservée aux femmes » ou « réservée aux hommes ». Pourquoi croit-on alors que la fiscalité est discriminatoire pour les femmes?

Le système fiscal est complexe. Dans une étude datée de janvier 2014, des chercheurs ont déterminé que « les contribuables profitant davantage de la complexification du système d'impôt québécois sont ceux ayant des revenus supérieurs à 70 000 \$, soit 11,1 % des contribuables »⁽³⁰⁾

Selon une étude de l'OCDE, l'impôt progressif (notre système tant québécois que canadien) « aboutit à pénaliser le salaire le moins élevé du couple. »

La discrimination tient aussi à « la manière différente dont nous imposons, récompensons et réglementons le capital comparativement au travail. » « Par exemple, un actionnaire peut gagner jusqu'à 50 000 \$ par an sans payer un cent d'impôt sur cette somme si ce revenu provient de dividendes sur des actions. Or, les femmes ont beaucoup moins de possibilités d'économiser et de devenir propriétaires de capital. »⁽³¹⁾

Un travail bien rémunéré est certainement la meilleure stratégie pour s'assurer une indépendance monétaire actuelle et future maximale. Mais à moins de se dédoubler, bien des femmes ne peuvent consacrer que quelques heures par semaine au travail rémunéré. Elles doivent répondre aux besoins des enfants qui grandissent ou des parents qui vieillissent.

* L'Afeas consacre la Journée du travail invisible 2018 aux femmes et la fiscalité.

Qu'en est-il des taxes roses?

Le projet rassembleur 2017-2018 porte sur les effets pervers de la fiscalité sur le revenu des femmes. Mais la fiscalité n'est pas le seul créneau discriminatoire pour les femmes.

Dans ce même esprit, depuis quelques années les femmes s'intéressent à la taxe rose, ce phénomène qui fait en sorte que le même produit, enveloppé de noir viril ou de rose féminin, a un prix différent. Et, devinez lequel est le plus cher? Eh oui, le rose, d'où le nom de « taxe rose ».

Voici un exemple amusant trouvé sur Amazon.fr. On y annonce seize *couches nuit* pour garçons à 26,04 euros et seize *couches nuit* pour les filles à ...21,72 euros. Oh, c'est moins cher pour les filles? Eh non. Parce que lorsqu'on lit toute l'annonce, on découvre qu'il n'y a pas de frais de livraison pour les couches garçons alors que pour les couches filles, il y a des frais de livraison pour les achats de moins de 25 euros. Donc, pour ne pas payer les frais de livraison pour les couches de filles, il faut en acheter 32. Subtil, non?

En 2012, une enquête du Magazine Forbes démontrait qu'être une femme, aux États-Unis, coûtait en moyenne 1 400 \$ de plus par an, à cause de la politique de prix basée sur le marketing genré.

Un reportage de 2014 ⁽³²⁾ nous apprend que l'achat d'un « shampoing, un déodorant, un rasoir, des crayons à mine (!) et une coupe de cheveux au centre commercial coûtent 42,91 \$ aux hommes alors que les femmes paient 67,46 \$ pour les mêmes produits achetés au rayon des femmes.

Une étude similaire menée par l'émission La Facture ⁽³³⁾ a démontré que la femme devait déboursier 83,89 \$ de plus qu'un homme pour l'achat de produits et services identiques.

Certaines personnes réclament une loi interdisant de telles pratiques. Mais nous savons toutes que pour qu'une loi soit efficace, il faut qu'elle puisse être « surveillée ». Combien d'inspecteurs et d'inspectrices seraient nécessaires pour appliquer une telle loi? Il serait plus efficace si nous prenions les choses en mains. Il suffit de bien vérifier les prix, les quantités et surtout les ingrédients des petits pots dont nous sommes friandes. Les ingrédients sont énumérés selon leur degré d'importance; il est alors facile de vérifier si la différence d'ingrédient justifie la différence de prix entre un désodorisant destiné aux hommes et celui destiné aux femmes. Pour les crayons à mine, la vérification est inutile. Un crayon c'est un crayon, qu'il soit jaune ou rose.

C'est d'ailleurs le conseil donné par Marie Lachance, professeure et chercheuse en consommation à l'Université Laval : « *S'il y avait vraiment un grand mouvement de dénonciation dans les médias sociaux et que c'était repris par les grands médias, je crois que ça pourrait faire bouger certaines entreprises.* » ⁽³⁴⁾

Il semble que ce conseil ait été entendu puisque le 14 février 2017, une demande d'autorisation pour exercer une action collective a été déposée à Montréal. ⁽³⁵⁾ La plaignante a acheté, dans une pharmacie, un déodorant pour femmes de 48 grammes pour 3,44 \$. Le déodorant pour hommes, de la même marque et contenant les mêmes ingrédients était aussi à 3,44 \$ mais comportait 76 grammes !

Le travail à l'extérieur est-il payant pour une femme?

Essoufflées, plusieurs mères se posent cette question à un moment ou l'autre. Le journaliste Marc Tison nous démontrait ⁽³⁶⁾ que dans certaines circonstances, une femme peut rester à la maison pour s'occuper des enfants sans que la famille soit ruinée et que son avenir financier à elle soit à jamais compromis.

Il était cependant très intéressant de noter que la femme qui avait demandé une telle analyse à ce journaliste, et qui semblait bien informée avait fait un budget dans lequel elle avait oublié quelques éléments comme...les taxes municipales, les dépenses au restaurant, et autres babioles.

Donc, avant de décider de reprendre le travail à l'extérieur ou de rester à la maison, faire un budget *complet* s'impose.

Mais avant toute chose, la femme devrait s'interroger sur ce qu'elle

Ce qui compte ne peut pas toujours être compté et ce qui peut être compté ne compte pas forcément.

Albert Einstein

veut vraiment. Le congé de maternité offre l'occasion de réfléchir sur son avenir. Rester à la maison pour élever sa marmaille peut convenir à certaines mais chaque femme a le droit de décider pour elle-même, sans subir de pressions familiales ou sociales. Le facteur économique doit être *un* des éléments qui permet de faire un choix éclairé mais non le seul.

Les banques sont-elles nos amies?

Nnnoui! Il ne faut jamais oublier que les banques ne sont pas des organismes de charité, ce sont des organismes à but *lucratif*. Le conseiller financier de notre banque qui nous reçoit

et qui nous conseille est un *employé de la banque*. Ça ne veut pas dire que ses conseils ne sont pas judicieux, il faut juste s'assurer que ses conseils correspondent bien à ce que nous voulons.

Par exemple, si nous avons un tout petit capital, amassé de peine et de misère, nous voudrions placer cet argent dans des placements qui sont protégés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) (www.sadc.ca) pour les banques, sociétés de fiducie et sociétés de prêts ayant une charge fédérale. Pour les établissements à charge provinciale, l'organisme protecteur est l'Autorité des marchés financiers. Qu'est-ce que c'est?

L'Autorité des marchés financiers est un organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour, entre autres, encadrer les activités de distribution de produits et services financiers.

(37)

En fait, ces deux organismes de surveillance garantissent, à toute personne qui fait des dépôts dans une institution inscrite, le remboursement de ces dépôts en cas d'insolvabilité de celle-ci.

Pourquoi c'est important? Parce que si jamais la banque fait faillite (c'est peu probable, mais sait-on jamais!) l'organisme responsable va nous rembourser les montants que nous avons perdus, jusqu'à 100 000 \$ par institution.

Rappelons-nous que ce ne sont pas tous les produits offerts par notre banque qui sont garantis! Donc, lorsque nous rencontrons notre conseiller financier et qu'il nous offre un placement quelconque, demandons-lui si ce placement est

garanti par la SADC ou par l'AMF. Nous pourrions alors choisir en toute connaissance de cause.

Les banques sont aussi prêteuses. Retenons qu'à partir du moment où la banque a un lien sur un bien qui garantit le prêt, elle prête et se soucie minimalement de notre capacité à rembourser. Un exemple rapporté par Sophie Grammond, du journal La Presse + ⁽³⁸⁾ nous informait qu'une jeune femme ayant une hypothèque maximale sur son condo plus des dettes diverses de plus de 130 000 \$ avait réussi à obtenir un prêt de 40 000 \$ pour l'achat d'un véhicule. Cette jeune femme a tellement de dettes qu'elle ne voit pas le jour où elle pourra s'en libérer.

C'est bien la preuve que les banques, expertes en finances, ne peuvent pas être utilisées les yeux fermés.

Solutions au surendettement

Plusieurs solutions s'offrent aux personnes qui sont aux prises avec un surendettement. Attention : toutes ces solutions sont contraignantes et difficiles.

On peut tenter de négocier une entente avec nos créanciers pour établir des paiements qui permettraient un remboursement des dettes en fonction de notre budget.

On peut s'adresser à la banque pour faire une consolidation de dettes, c'est-à-dire qu'on fait un emprunt à la banque, on paye nos dettes avec cet emprunt et on rembourse la banque. Un paiement unique est plus facile à gérer.

On peut aussi s'inscrire au greffe du palais de justice pour faire un dépôt volontaire ⁽³⁹⁾ et enfin, on peut déclarer faillite.

Il peut être approprié de rencontrer un syndic. On consulte le site du Conseil de syndic de faillite du Québec (www.conseilsyndic.com). Sur ce site, il est facile de trouver un syndic près de son domicile. On peut prendre rendez-vous par Internet ou par téléphone. La première visite est *gratuite*. Ce professionnel est formé pour offrir une porte de sortie aux personnes qui sont prisonnières de leurs dettes. Encore une fois, aucune solution n'est facile mais vivre dans l'angoisse continue ne l'est pas non plus.

Avant d'en arriver à ces solutions de derniers recours, il vaut mieux agir avec prudence. Toutes les transactions financières méritent d'être mûries, tant les achats, ⁽⁴⁰⁾ que les emprunts ou les placements. Avant de rencontrer notre conseiller financier, préparons nos questions. N'hésitons pas à reposer une question si la réponse n'est pas claire ou répétons la réponse obtenue pour nous assurer d'avoir bien compris.

Pour la plupart d'entre nous, l'argent a été ou est encore dur à gagner. Les plus jeunes femmes peuvent avoir une stratégie de placements plus audacieuse puisqu'en cas de malheur financier, elles pourront se « refaire ». Par contre, pour les retraitées, il y a lieu de choisir des placements plus conservateurs, même si les rendements sont moins intéressants.

Chapitre 4 - Argent, femme et solutions

Connaître ses droits

Impossible de défendre ses droits si on ne les connaît pas.

Il faut continuer le travail. On ne peut pas être ignorante ou complaisante.
Michelle Obama

Impossible de prendre des décisions éclairées si nous n'avons pas tous les faits. Par exemple, l'impôt que nous sauvons en plaçant nos sous dans un REER est de l'impôt *différé* c'est-à-dire que le montant que nous allons retirer de notre REER sera imposable. Les lois fiscales sont pleines de subtilités, d'exceptions et de déductions qui peuvent nous être favorables ou non.

Remplir soi-même les déclarations d'impôts n'est peut-être pas une solution mais il faut en savoir assez pour pouvoir interroger l'expert à qui est confiée cette tâche.

En attendant que les gouvernements s'attaquent de front à la pauvreté de plus en plus présente chez ceux qui travaillent, et que les chercheurs et les projets-pilotes aboutissent, on ne peut pas rester à rien faire.

Connaître les conséquences des négligences monétaires

Quand on aime, on ne compte pas...

C'est sûr que quand il fait soleil, on n'a pas besoin d'un imper. Mais ne vaudrait-il pas mieux se munir d'un imper alors que le soleil brille que d'attendre l'orage et de se retrouver alors mal outillée pour faire face à la pluie?

Il ne vous aimera pas moins parce que vous signez un contrat

Ces négligences sont souvent l'absence de contrats. Vivre sans contrat de mariage ou sans contrat de cohabitation pour les personnes qui ne veulent pas convoler en justes noces, c'est risqué. Vivre sans testament, c'est très risqué.

« *L'époux survivant doit payer à la succession de l'époux décédé sa valeur dans le patrimoine familial* ». Ce que ça veut

dire? C'est que vous pourriez être obligé de verser la moitié de la valeur de la maison familiale aux enfants du premier mariage de votre défunt conjoint.

Ça vous donne des frissons? Dans un contrat de mariage, les conjoints peuvent se léguer réciproquement et de manière irrévocable leurs droits au partage du patrimoine familial. ⁽⁴¹⁾

Dans un contrat de mariage, on peut également faire la liste et la valeur des biens qui sont la propriété de chacun au moment de l'union. ⁽⁴²⁾

Qui veut la paix prépare la guerre...

Le coût d'un contrat de mariage, d'un contrat de vie commune, d'un testament est vraiment abordable si on compare aux dépenses générées par l'embauche de professionnels lors d'un conflit. Il faut se souvenir que 50 % des mariages québécois se terminent par un divorce. Tant mieux si nous faisons partie de l'autre 50% mais, juste au cas où la vie nous ferait une jambette, il vaudrait mieux prévenir.

L'indépendance est une bien belle chose. Les femmes d'aujourd'hui qui sont sur le marché du travail tiennent pour la plupart à partager les dépenses de la famille. Mais attention : si le conjoint gagne 50 000 \$ et la conjointe gagne 30 000 \$, le partage doit se faire en proportion, non pas 50-50 mais plutôt 60-40. Cette méthode a elle-même ses limites car si l'un des époux gagne beaucoup plus, le pourcentage ne représente pas la même somme d'argent.

Certains couples ouvrent un compte conjoint pour toutes les dépenses communes et un compte personnel pour la gestion de l'argent qui reste. En ayant un contrat de mariage ou un contrat de cohabitation en bonne et due forme, les deux conjoints sont protégés. Beaucoup moins de casse-tête lors d'une séparation.

Préparer nos enfants, filles et garçons, aux réalités économiques

Caisses scolaires

Vous souvenez-vous? Dans les années 1950, certaines écoles « tenaient » des caisses scolaires. Avec l'aide des Caisses Desjardins, ces caisses étaient ouvertes une fois par semaine, les caissières étaient des « grandes » de 9^e année et la clientèle se trouvait parmi les élèves. On insistait beaucoup sur l'économie. Il fallait épargner, ne serait-ce que quelques sous par semaine. Desjardins avait mis une première « caisse scolaire » à l'école Saint-Denis de Montréal en 1908.

Ces caisses scolaires existent encore dans les écoles qui en font la demande. Le but est de permettre aux jeunes du primaire de connaître la valeur de l'argent et des biens de consommation, de se fixer un objectif d'épargne et de respecter ses engagements. ⁽⁴³⁾ Cette expérience se poursuit au secondaire, avec les caisses étudiantes.

Si vos jeunes n'ont pas accès à ces outils, vous pourriez en faire la suggestion au comité de parents de l'école de vos enfants en leur rappelant qu'au Canada, les inquiétudes au sujet des finances personnelles figurent en tête de liste des sources de stress.

« On ne nous a jamais appris comment gérer notre argent. À l'école, dans mes cours d'économie familiale, j'ai appris à coudre des boxers et à faire cuire des nouilles chinoises ». Quelques notions de finances personnelles auraient été plus utiles. ⁽⁴⁴⁾

Le gouvernement du Québec, en la personne de Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a annoncé l'intégration au cursus scolaire d'un cours d'éducation financière de 50 heures afin que les élèves du secondaire se familiarisent avec la gestion des finances personnelles, l'épargne et le *crédit*. ⁽⁴⁵⁾

Lorsqu'on sait que les familles canadiennes sont endettées à raison de 166,9 %, c'est-à-dire qu'elles doivent, en moyenne, 1,67 \$ pour chaque 1 \$ de revenu ⁽⁴⁶⁾ dont elles disposent, il semble clair que l'éducation financière est certainement la bienvenue. Même si ce chiffre est contesté, Statistique Québec ⁽⁴⁷⁾ nous apprend que les dettes de consommation (cartes de crédit, marges de crédit, etc.) des ménages québécois se chiffrent à quelque 18 000 \$. C'est énorme!

Aider nos jeunes

Les filles étudient plus que les garçons. Ce n'est pas nouveau. Souvenons-nous de grand-maman qui lisait le journal, un livre, une revue, qui correspondait avec ses amies du couvent, qui faisait les comptes avec la « beurrerie », qui portait l'argent à la caisse populaire, alors que grand-papa s'occupait de tous les travaux manuels et souvent, signait son nom d'un « X ». Ce n'était pas vrai pour tout le monde, bien sûr, mais le taux de littératie, encore aujourd'hui, est catastrophique au Québec. ⁽⁴⁸⁾

« Environ 1,2 millions de Québécois ont une maîtrise si faible de la lecture, ce qu'on appelle maintenant la littératie, qu'ils ne peuvent pas fonctionner normalement. Un autre 2,2 millions n'a pas le niveau de littératie suffisant pour pleinement se développer. » ⁽⁴⁸⁾

Comment avoir le contrôle sur ses finances si on ne peut pas lire un contrat, si on rate un examen d'embauche parce qu'on ne peut pas lire les instructions? Comment être satisfait de sa situation professionnelle si notre horizon est bouché par cet apprentissage de base qui nous manque?

Il serait bon de nous asseoir avec nos grands enfants et leur donner quelques conseils pour gérer leurs affaires.

La première règle lorsqu'on commence à travailler, c'est de faire un budget. Et, dans ce budget, il ne faut pas oublier le poste « moi ». Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que l'une des obligations mensuelles à rencontrer, au même titre que le loyer, la nourriture et le chauffage, c'est de mettre de l'argent de côté, pour moi. Pour réaliser un rêve, assurer une sécurité.

Aider nos enfants par l'exemple. Toutes les diététistes québécoises nous incitent depuis des années à changer nos habitudes alimentaires. Les messages mitraillés ont fini par nous rentrer dans la tête et si nous n'avons pas perdu toutes nos mauvaises habitudes, nous avons au moins fait quelques progrès. Il semble qu'un Québécois sur cinq de moins de 35 ans n'a jamais mangé de BigMac! ⁽⁴⁹⁾

Donc, si nous adoptons de saines habitudes financières, nos jeunes suivront. S'ils nous voient nous interroger sur la pertinence d'un achat, s'ils nous voient faire le budget, s'ils nous voient retarder un achat parce que l'argent manque, s'ils réalisent que nous avons renoncé à un voyage trop cher, s'ils sont témoins que finalement, à force de prudence, nous pouvons enfin faire ce voyage tout en sachant que nous avons les moyens de le faire, on peut espérer qu'ils voudront nous imiter.

La carte de crédit doit être un outil utilisé avec beaucoup de circonspection, comme un couteau à deux tranchants : c'est commode mais ça coupe.

CONCLUSION

L'argent ne fait pas le bonheur ...

Les choses essentielles dans la vie sont :
avoir quelque chose à faire, quelque
chose à aimer et quelque chose à espérer.

Thomas Chalmers

C'est partiellement vrai. L'argent ne peut pas combler la solitude ou le sentiment d'inutilité ou l'absence de passions.

Mais ignorer l'argent, en remettre la connaissance et la gérance à d'autres, espérer, contre toute logique, qu'il y en aura toujours, c'est courir à sa perte. Dans le domaine financier comme en toute autre chose nous devons individuellement prendre nos responsabilités tout en réclamant l'abolition de toutes les entraves sociétales auxquelles nous faisons face.

L'autonomie est faite de mille choses. Prendre en mains ses finances en fait partie. Qu'on en ait un peu ou beaucoup requiert la même discipline. Fréquemment, les journaux nous annoncent que des commerces faisant partie de notre paysage économique depuis des décennies sont en faillite. Si ça peut arriver à des gestionnaires expérimentés, on peut facilement s'imaginer que ça peut arriver à tous.

L'impatience, le « *je veux tout, tout de suite* » doivent être combattus. Ne rien prévoir pour les jours de pluie nous condamne à une précarité qui risque de nous empoisonner l'existence. Notre santé financière n'est pas un jeu vidéo dans lequel tout se règle d'un clic.

Il est essentiel de prêter l'oreille aux nouvelles financières, de se renseigner. La vigilance des contribuables a été très utile en février 2017 alors que le gouvernement du Québec haussait l'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge de 65 à 70 ans. Pétition, pression des associations et des regroupements de retraités et d'ainés ont fait en sorte que cette mesure a été annulée. C'est bien la preuve qu'il ne faut jamais baisser la garde. ⁽⁵⁰⁾

L'argent ne fera pas notre bonheur. Le bonheur tient à une multitude d'aspects de notre vie : la santé, les relations familiales et amicales, le travail. Une prise en charge efficace de nos finances nous permettra de profiter sereinement de tout ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue.

Ouvrages consultés et cités

1. www.conferencedesjuristes.gouv.qc.ca
2. www.cairn.info Anne Revillard – Du droit de la famille aux droits des femmes : le patrimoine familial au Québec. - 2006
3. Mémoire Afeas rédigé par Louise Colombe Joly et Michelle Houle Ouellet, présenté à la Commission parlementaire sur les droits économiques des conjoints (Gouvernement du Québec) – août 1988
4. Article signé Isabelle Grégoire, l'Actualité, 30 novembre 2006
5. www.educaloi.qc.ca
6. www.rrq.gouv.qc.ca
7. www.educaloi.qc.ca Exemples de calcul et de partage du patrimoine familial
8. La Presse.ca – Tout ce qui est à moi (avant le mariage) n'est pas à toi. 10 septembre 2011 – Stéphanie Grammond
9. <http://www.igpf.org/> Testaments et successions – 4 avril 2014 – Le patrimoine familial – Ronald McKenzie
10. www.educaloi.qc.ca
11. fr.chatelaine.com – Article signé Marie-Hélène Proulx, intitulé *Les filles et l'agent* – 27 août 2015
12. Seery, Annabelle. Sous la direction d'Hélène Belleau. « *Les travailleuses pauvres et la conciliation famille-travail : quelles réalités temporelles?* » (2014), Cahiers du GIREPS no 5, en ligne.
13. Mme Bokova. Directrice générale a ajouté que pour l'UNESCO, Centre d'actualités de l'ONU- *La pauvreté n'est pas une fatalité et il faut l'éliminer*, selon l'ONU. 16 octobre 2015
14. www.alternatives-economiques.fr *La pauvreté n'est pas une fatalité* Camille Dorival- février 2013
15. Jean-François Amadiou – Les clés du destin École, Amour, Carrière. Éditions Odile Jacob – mars 2006 – 327 pages.
16. La Presse + - Section affaires – écran 3 20 janvier 2017 – *Des dettes comme mode de vie* – Stéphanie Grammond
17. <http://www.atlantico.fr/decryptage/> -Casser le cercle vicieux de la pauvreté : l'étude qui pourrait tout changer
18. www.stat.gouv.qc.ca *La littératie en milieu de travail* Juin 2012 | Volume 16, numéro 3 par Francine Bernèche et Issouf Traoré.
19. www.fondationdrjulien.org
20. Journal Le Devoir – mars 2016 – *étude du budget provincial*
21. Le Soleil – 21 septembre 2016 – *Revenu minimum garanti : les premiers jalons plantés.* Jean-Marc Salvet
22. La Presse + Actualités – 26 janvier 2017 – « *L'idée du revenu minimum universel fait du chemin dans l'Hexagone* ». Jean-Christophe Laurence.
23. La Presse.ca - 31 août 2016 *Revenu minimum garanti : de l'utopie à l'expérimentation* – Ariane Krol
24. www.revenudebase.info Mouvement français pour un revenu de base – 6 décembre 2012 – Canada « *Retour dans le passé de la « ville sans pauvreté* ». Stanislas Jourdan
25. www.ffq.qc.ca – *Un revenu social universel garanti – un revenu pour tout le monde* – 18 mars 2016.
26. www.grandquebec.com - Historique des impôts

AFEAS – GUIDE D'ANIMATION 2017-2018

27. www.examenfiscalite.gouv.qc.ca
28. Définition Fiscalité - Mataf <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/fiscalite>
29. La Presse + - Pourquoi vous devriez aimer la fiscalité- Stéphanie Grammond – 12 mars 2016 – section Affaires- écran 2
30. www.iris-recherche.s3.amazonaws.com – Le système fiscal québécois désavantage la classe salariée » Francis Fortier et Bertrand Shepper, chercheurs.
31. La Gazette des femmes.ca - 1^{er} septembre 2011 – La face cachée de la fiscalité – Luce DesMarais
32. Journal de Montréal – 22 novembre 2014 – Stéphan Dussault
33. radio-canada.ca – François Dallaire – 10 janvier 2017
34. www.jecomprends.ca – Banque Nationale – 22 décembre 2016.
35. La Presse + Section Affaires – Écran 5 – Stéphanie Marin – 15 février 2017
36. Chaque nouvelle mère se pose cette question. Marc Tison, du journal La Presse La Presse +, édition du 27 novembre 2016, section Vos Affaires, écran 10, Train de vie – *Trop de bébés, pas assez de temps*
37. <https://www.lautorite.qc.ca>
38. La presse + Affaires – écran 3 – 20 janvier 2017 – Sophie Grammond
39. www.justice.gouv.qc.ca
40. En as-tu vraiment besoin? Pierre-Yves McSween- Guy St-Jean, éditeur – 258 pages – septembre 2016
41. La Presse, 13 août 2008 – Tes biens, mes biens, nos biens? Marc Tison
42. ib
43. www.desjardins.com/coopmoi
44. Le Soleil – édition du 15 janvier 2017 - section Actualités – écran 3 – Les leçons du banquier – Mylène Moisan
45. **Publié le 04 octobre 2016 à 14h41** | Mis à jour le 04 octobre 2016 à 14h41 – « Cours obligatoire d'économie au secondaire : priorité aux finances personnelles » - Normand Provencher – Le Soleil
46. La Presse canadienne – Craig Wong – 14 décembre 2016 – Le ratio de la dette au revenu des ménages canadiens grimpe à 166,9 %
47. www.stat.gouv.qc.ca
48. Édition du 11 novembre 2013, section Débats, écran 4 – La Presse +, « Littérature : la catastrophe québécoise » Alain Dubuc.
49. www.quebec.huffingtonpost.ca
50. Journal de Montréal – 23 février 2017 – Couillard recule sur le crédit de 65 ans – Michel Girouard

RÉSUMÉ : FEMME ET ARGENT

Même si l'argent ne fait pas le bonheur, en manquer est certainement un malheur.

Introduction

L'argent est encore mal vu au Québec. Relents de notre éducation judéo-chrétienne?

Patrimoine familial

Pour en bénéficier, il faut être marié et ...divorcer.

La loi sur le patrimoine familial a été mise sur pied en 1989. Lorsque le mariage se dissout, la « personne la plus vulnérable » du couple reçoit une partie minimale de certains biens utilisés lors de la vie commune. Cette loi n'est certes pas parfaite et il faut se méfier des impressions, des on-dit et des informations partielles. Par exemple, il ne faut pas croire que parce que la résidence familiale vaut 400 000 \$, la « personne la plus vulnérable » du couple recevra automatiquement la moitié de cette valeur advenant un divorce. Ce n'est pas si simple.

Le patrimoine offre une sécurité, c'est certain. Mais ce n'est pas complet.

Contrat de mariage

Le contrat de mariage est encore nécessaire pour prévoir le partage de tout ce que la loi du patrimoine familial n'inclut pas.

Pour les personnes allergiques à l'engagement formel du mariage, il est prudent de signer devant notaire un contrat de cohabitation puisque ces personnes ne sont pas assujetties au partage du patrimoine familial.

Pouvoir

Même si les femmes sont bien souvent en charge du budget familial, leur rapport à l'argent est encore timide. Le fait que la contribution sociale du travail invisible ne soit pas reconnue est une entrave majeure au pouvoir que les femmes devraient avoir.

Pauvreté, cycle immuable?

« La pauvreté n'est pas une fatalité ». « La pauvreté a un sexe, il est féminin ».

Pour s'en sortir, il faut beaucoup de volonté et un peu de chance. Les pauvres sont prisonniers d'un manque de qualifications et de moyens.

La femme retraitée

La meilleure façon d'étirer son argent : faire un budget. Éviter d'abuser de la carte de crédit. Les achats impulsifs ne sont pas nécessairement les meilleurs.

Gouvernements

Pertinence du revenu minimum universel garanti. Plusieurs projets-pilotes sont présentement en cours. Mais une telle mesure n'aurait-elle pas un effet dissuasif sur le travail? Les constats défient les préjugés. Voyez l'expérience canadienne *Mincome*.

Discrimination des lois fiscales

« Nous imposons, récompensons et réglementons le capital comparativement au travail ». « Les femmes ont beaucoup moins de possibilités d'économiser et de devenir propriétaires de capital. »

Taxes roses

Les femmes paient plus cher pour des articles identifiés « pour femmes » par rapport aux hommes qui dépensent moins pour ces mêmes articles identifiés « pour hommes ». Attention à la liste des ingrédients, à la quantité du produit. Méfiez-vous des emballages roses.

Retour au travail

Chaque nouvelle mère se pose cette question : retourner au travail ou rester à la maison avec bébé? Pour décider, il faut peser le pour et le contre, calculer les finances pour maintenant mais aussi pour plus tard et ne pas oublier de s'interroger sur ce que la femme veut vraiment. Les finances doivent rester un des éléments qui alimente la décision et non le seul.

Les banques, nos amies?

Les banques sont des organismes à but lucratif et le conseiller financier est un employé de la banque.

Bien se renseigner avant de rencontrer notre conseiller, s'assurer que les placements qu'il nous propose sont garantis par l'Autorité des marchés financiers.

Solutions au surendettement

Plusieurs solutions existent pour aider à payer nos dettes. Toutes sont difficiles. On peut consulter un syndic, la première rencontre est gratuite.

Connaître ses droits

Comment se défendre si on ne connaît pas ses droits?

Connaître les conséquences des négligences monétaires

L'absence de contrat, l'absence de testament ne peuvent que conduire à des problèmes auxquels nous-mêmes ou nos héritiers auront à faire face.

Pour revenir au partage du patrimoine familial, au moment du mariage, c'est le bon moment de faire la liste des biens qui sont la propriété de chacun au moment de l'union et d'en établir la valeur marchande. Cette procédure facilitera grandement le partage du patrimoine familial advenant un divorce.

Éduquer nos enfants

Les caisses scolaires existent encore dans les écoles primaires et secondaires qui en font la demande. Ceci est un très bon moyen d'enseigner la valeur de l'argent et les bienfaits des économies. Le gouvernement du Québec a annoncé qu'il y aura un cours d'éducation financière dès septembre 2017.

CONCLUSION

Combattre le « *je veux tout, tout de suite* ».

ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- D'où vient la pudeur québécoise face à l'argent? Un historien ou une historienne pourrait venir faire une conférence sur ce sujet.
- Pourquoi dit-on que la fiscalité est sexiste? Divers spécialistes (fiscaliste, historien, etc.) pourraient nous éclairer à ce sujet.
- L'importance du contrat de mariage : inviter une ou un notaire pour y voir plus clair.
- Faire un budget : comment utiliser tout ce qu'Internet met à notre disposition.
- Taxes roses : par groupe de deux, visitez une pharmacie, choisissez un produit utilisé tant par les hommes que par les femmes et vérifiez la différence de prix. Prenez soin de tout vérifier : ingrédients, quantité, etc. Mettre vos observations en commun.